FFR
LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE

BUREAU DE LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE RUGBY

Mardi 13 août 2024

Procès-verbal

Lieu : Siège social, Villeneuve d'Ascq,
Heure : 18h30

Membres présents : ABRAHAM Thomas, ALLUIN Frédéric, CARREZ Sébastien, CODRON Claude, EZELIN Perrine, FINET Jean-Pierre, GRADEL Olivier.
Membres excusés : DUBAR Bertrand, MERESSE Estelle.
Membres absents : Néant.
Invités : HABERSTICH Perrine.

La réunion est ouverte à 18h30 par le Président.

Ordre du jour :

- Organisation de la réunion de rentrée,
- Rythmes des réunions des organes de direction de la Ligue,
- Atterrissage financier prévisionnel,
- Mise à jour du règlement financier,
- Billetterie France/Nouvelle-Zélande,
- Accueil match universitaire France/Angleterre,
- Convention Impact Oval,
- Poste techniciens CTC et CTL,
- Organisation du CSE,
- Point salariés,
- Questions diverses.

I) Organisation de la réunion de rentrée

La réunion de rentrée aura lieu le samedi 14 septembre 2024 à Calais. Les clubs ont été convoqués à 9h30 pour un démarrage à 10h. Il n'y aura qu'une seule et même réunion pour tout le monde (pas de séparation présidents/trésoriers comme ça a pu parfois être le cas). Marie prend en charge l'organisation pratique de l'événement.

II) Rythme des réunions des organes de direction

Claude Codron propose, et ce jusqu'aux élections de début novembre, d'organiser une réunion de bureau par quinzaine, et une réunion du Comité directeur par mois.

Les membres du Bureau relèvent que ce rythme est une bonne proposition, mais qu'il nécessite une meilleure organisation des réunions (envoi des documents en amont, rythme plus rapide pour des réunions plus courtes).

III) Atterrissage financier prévisionnel

La situation comptable au 30 juin 2024 est en train d'être finalisée. Elle sera vraisemblablement déficitaire, mais 2 choses importantes sont à prendre en compte : la bascule comptable FFR n'a toujours pas été transmise, et les comptes sont en cours de « nettoyage » (réaffectation comptable, écriture des provisions…).

Un élément significatif a été relevé et devra faire l'objet d'une décision ; il s'agit des frais d'arbitrage. Pour cette saison 2023-2024, l'arbitrage au sein de la Ligue a coûté entre 180.000 et 190.000€. Les clubs n'ont payé, selon les provisions qui leur ont été demandées, que 112.000€. Le différentiel est conséquent car les provisions de début de saison ont été sous-évaluées, et des problèmes au niveau de la direction de l'arbitrage.

Le Bureau doit donc décider si le différentiel des frais d'arbitrage va être imputé aux clubs, ou pris en charge partiellement par la Ligue. Les Membres du Bureau donnent leur opinion, et décident de remettre cette décision à la prochaine réunion, quand nous aurons une idée exacte de l'atterrissage financier et des capacités de prise en charge de la Ligue.

IV) Mise à jour du règlement financier

Le règlement financier de la Ligue a été complètement réécrit par Philippe COUROUBLE, Jean-Pierre FINET et Perrine HABERSTICH. L'actualisation majeure a été une simplification des dispositions (retrait des articles désuets, réorganisation du règlement, simplification des contributions financières).

Concernant les contributions des clubs, le principal changement est l'arrêt du prélèvement Ligue de 20€ lors de l'émission d'une demande de mutation par un club. Cette suppression est compensée par le passage de la contribution affiliée de 5€ à 6€.

Ce règlement financier sera présenté pour adoption à la prochaine réunion du Comité directeur.

V) Billetterie France/Nouvelle-Zélande

La Ligue recevra une dotation de la FFR de 466 places pour le match opposant la France à la Nouvelle-Zélande du 16 novembre 2024. Un formulaire d'inscription a été envoyé aux clubs, mais il y a plus de demandes que de places disponibles. Un arbitrage devra donc être fait. Sachant que certains clubs ont demandé un grand nombre de places, nous pensons donner un peu moins de places que les demandes pour satisfaire un maximum de clubs.

VI) Accueil match universitaire France/Angleterre

Un match universitaire France/Angleterre aura lieu en France en mai 2025. Cet événement a été proposé à la Ligue par le biais de Jean-Christophe Bigo.

Le cahier des charges est lourd, et il comporte un droit d'entrée pour la FFSU de 20.000€ ainsi que la prise en charge de la totalité des dépenses pour l'équipe de France. Cet événement coûterait donc selon nos estimations entre 50.000 et 70.000€.

En l'état, il paraît donc très compliqué d'organiser cet événement en présentant un bilan financier positif, ou au moins neutre. Une réunion à venir avec les collectivités (MEL et Région) devrait nous permettre de savoir s'il est possible de percevoir des subventions et ainsi d'équilibrer le business plan de l'événement.

VII) Convention Impact Oval

La Convention entre la Ligue et Impact Oval de la saison 2023-2024 prévoyait le versement d'une subvention de 25.000€. Cette convention devrait être renouvelée, à la demande d'Impact Oval.

Il semble cependant que le cadre de la convention les missions confiées à l'association ne soient pas très clairs. Ainsi, les Membres du Bureau font la demande de documents, ainsi que d'un point complet pour la prochaine réunion du Comité directeur, par Frédéric Beaumont.

VIII) Poste techniciens CTC & CTL

À la suite du départ d'Amandine Vaupré, aucune personne n'avait récupéré la responsabilité des CTC sur notre Ligue. La FFR a, il y a quelques semaines, ouvert officiellement le poste et a reçu diverses candidatures. Monsieur Martin Saleille a obtenu le poste de CTL et nous rejoindra donc prochainement.

D'autre part, pour donner suite à la nomination d'Anthony Scelers comme responsable du centre d'entraînement d'Amiens, un poste de CTC est actuellement vacant.

IX) Organisation du CSE

Le Comité social et économique de l'entreprise avait été élu en 2021 mais n'était pas actif. S'agissant d'une obligation légale, nous réactivons les réunions. Etienne Vandame, élu en poste, représentera donc les salariés, et Olivier Gradel, secrétaire général, représentera l'employeur.

X) Point salariés

Perrine Haberstich prend la parole concernant une problématique RH. Virginie Tonneau, recrutée au mois de novembre au poste de comptable, présente un manque de compétences flagrant. La comptabilité n'est pas à jour et contient beaucoup d'erreurs qui relèvent de Virginie. Celle-ci s'est d'ailleurs, à l'approche de la clôture comptable, mise en arrêt depuis plusieurs semaines et ce jusqu'au 26 août. Le cabinet comptable, lors de son intervention, a d'ailleurs exprimé le manque de rigueur professionnelle de la salariée, ainsi qu'un problème de

comportement (critiques nombreuses à l'égard de ses collègues et de sa direction auprès du cabinet).

Résolution est donc soumise au bureau d'attendre le retour de Madame Tonneau pour lui proposer une rupture conventionnelle. En cas d'échec de cette négociation, une procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle sera entamée à son encontre.

Le Bureau soutient cette proposition à l'unanimité.

XI) Questions diverses

Frédéric Alluin demande si des informations sont disponibles concernant les prochaines élections. Perrine Haberstich se propose de se rapprocher de la FFR afin de commencer à préparer ces élections.

La prochaine réunion de Bureau est fixée au jeudi 29 août 2024.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée à 20h.
Pour faire valoir ce que de droit,

Olivier Gradel,
Secrétaire général

